

Avancement du plan de cessions des magasins intégrés Dynamisme du réseau d'adhérents et affiliés

Orléans, le 30 décembre 2019 – Mr.Bricolage, fédérateur du commerce indépendant de proximité pour l'embellissement de la maison et du jardin, présente un état d'avancement du plan de cessions relancé en décembre 2018.

- Le plan de cessions des magasins intégrés mobilise tous les efforts de la direction du Groupe pour trouver une solution adaptée à la situation économique et sociale de chaque magasin intégré. Grâce au travail accompli par les équipes du siège et sur le terrain, et à la mobilisation des adhérents-entrepreneurs du réseau, 59⁽¹⁾ des 65 magasins intégrés au 13 décembre 2018 ont été repris, soit 1019 emplois maintenus. Conformément aux engagements pris par le Groupe, les magasins intégrés ont été majoritairement cédés à des adhérents-entrepreneurs. Pour autant, aucune solution de cession n'a pu être encore identifiée pour 6 magasins intégrés : les filiales concernées doivent désormais envisager de les fermer. Les projets de fermeture de ces magasins sont présentés ce jour aux instances représentatives du personnel.
- Dans le même temps, suite notamment à l'accord de financement conclu en août 2019, les actions du plan REBOND mises en œuvre pour moderniser l'enseigne et renforcer sa compétitivité se poursuivent et se traduisent de nouveau par une amélioration des performances des réseaux adhérents et affiliés. Au 30 novembre, le volume d'affaires du réseau adhérent Mr.Bricolage affiche une hausse annuelle de +2,09 %⁽²⁾ sur un marché des GSB à +1,82 %⁽³⁾. Au 30 novembre, le réseau en France et à l'international du Groupe⁽⁴⁾ compte 782 magasins, contre 781 à fin 2018.
- Suite à la suspension de cours de l'action Mr.Bricolage intervenue ce matin à la demande de la Société, la cotation de l'action Mr.Bricolage reprendra le 2 janvier 2020 à l'ouverture des marchés.

« La mobilisation très importante des équipes siège et des membres du réseau Mr.Bricolage a permis de réaliser la cession de 59 magasins intégrés sur les 65 que comptaient le Groupe en décembre 2018, dont près de 85% à nos adhérents. Malgré les multiples solutions envisagées, aucune solution de reprise pérenne n'a été trouvée pour 6 magasins en situation particulièrement difficile ; c'est pour cela qu'il est aujourd'hui envisagé de les fermer. Nous regrettons naturellement cette situation. Pour autant, nous nous devons d'assurer la stabilité financière du Groupe Mr.Bricolage pour assurer la pérennité d'un groupement d'adhérents-entrepreneurs qui compte au global plus de 10 000 collaborateurs. En cette période, nos efforts sont concentrés pour accompagner chacun des salariés concernés et nous restons bien entendu à l'écoute de nouvelles opportunités de reprise pour ces magasins. La réalisation de ces prochaines étapes est clé pour restaurer durablement la compétitivité du Groupe. Modernisé, assaini financièrement, recentré sur ses atouts, le Groupe Mr.Bricolage poursuit son ambition de devenir le leader de la proximité sur son marché en s'appuyant sur la pertinence du modèle qui fait son succès depuis 40 ans : l'alliance (1) de la performance d'un réseau de magasins détenus par des entrepreneurs et (2) de la puissance d'une centrale de référencement et de services compétitifs. » a souligné Christophe Mistou, directeur général de Mr.Bricolage.

(1) Dont 6 cessions toujours en cours qui seront effectives au cours du premier semestre 2020.

(2) Volume d'affaires à magasins comparables hors cessions des magasins intégrés réalisées en 2019.

(3) Source : Indice Banque de France constant.

(4) Ensemble des magasins des réseaux d'adhérents et d'affiliés.

I - Avancement du plan de cessions des magasins intégrés

A ce jour, 59 cessions⁽¹⁾ ont été mises en œuvre avec succès grâce au travail de très grande ampleur des équipes Mr.Bricolage dans la recherche et l'accompagnement de repreneurs qualifiés. Ensemble, ces 59 magasins représentent 1019 emplois. Conformément aux engagements pris par le Groupe, les magasins intégrés ont été majoritairement repris par les adhérents-entrepreneurs (49 magasins réintégrés⁽⁵⁾ dans le réseau) qui se sont fortement mobilisés, au bénéfice de tous. Pendant ces 12 mois, toutes les offres de reprise ont été soigneusement examinées pour privilégier celles qui permettaient (i) d'assurer durablement la pérennité du magasin et (ii) de préserver l'emploi des collaborateurs. Les cessions ont été réalisées aux conditions financières estimées par le Groupe à fin juin 2019.

Cependant, à ce jour, aucune solution satisfaisante n'a été trouvée pour 6 magasins intégrés situés en France Métropolitaine, que ce soit auprès d'adhérents-entrepreneurs du réseau du Groupe Mr.Bricolage ou de repreneurs externes. Prenant acte de cette situation, leur fermeture est envisagée. Il s'agit des magasins de Allonne (60), Brive-Mazaud (19), La-Roche-sur-Yon (85), Lexy (54), Montereau (77) et Orléans (45). Le projet de cessation d'activité des filiales concernées, présenté aux instances représentatives du personnel et aux salariés ce lundi 30 décembre, porte sur la suppression de 170 postes. Un dialogue social approfondi et de qualité sera mené avec tous les représentants du personnel.

L'avancement du plan de cessions entérine le recentrage du Groupe Mr.Bricolage sur son activité de *Services aux réseaux*. Il permet de préparer la fin de l'exploitation des magasins intégrés dont les difficultés persistantes ont largement affecté la situation économique et financière du Groupe, au détriment d'investissements pour moderniser l'enseigne et développer la compétitivité des réseaux d'adhérents et affiliés. Les comptes 2019 du Groupe porteront l'ensemble des coûts relatifs à ce projet de cessation d'activité (incluant notamment le coût de mise en œuvre de l'accompagnement social et les autres charges liées à la cessation d'activité des magasins et à la restitution des locaux), actuellement estimés à 9,2 M€.

II - Perspectives 2020 pour le Groupe Mr.Bricolage

Recentré sur son cœur de métier « Services aux réseaux », le Groupe poursuit en 2020 - année des 40 ans de l'enseigne - quatre objectifs principaux, dans la continuité de sa feuille de route REBOND :

- **Mettre en œuvre le projet de cessation d'activité et les projets de fermeture** énoncés ci-dessus dans les meilleures conditions possibles ;
- **Poursuivre l'optimisation des services aux réseaux et le développement accéléré des actions créatrices de valeur** : le renouvellement de l'offre et des outils de gestion des prix, l'uniformisation des systèmes d'information, le maintien des investissements marketing sur la marque Inventiv et le trafic magasin et le déploiement de la nouvelle plateforme de services clients ;
- **Continuer à développer le réseau de magasins sous enseignes et affiliés** pour réaliser l'ambition de 1000 points de vente en 2028 ;
- **Accélérer le déploiement et la mise en œuvre du concept « 4 piliers » au sein du réseau**. A date, 10 points de vente Mr.Bricolage proposent les quatre piliers du commerce.

A propos du Groupe Mr.Bricolage

Le Groupe Mr.Bricolage, qui développe les enseignes à forte notoriété Mr.Bricolage et Les Briconautes, est le spécialiste du commerce indépendant en bricolage de proximité en France, avec 712 points de vente au 30 novembre 2019, sous enseignes ou affiliés. A l'international, le Groupe est implanté dans 9 pays avec 70 magasins. Mr. Bricolage SA (MRB - FR0004034320) est coté sur le compartiment C d'Euronext Paris⁽⁶⁾ et fait notamment partie des indices Euronext PEA-PME 150 et CAC All Shares et est éligible au PEA-PME.

Contacts

- Marie Calleux, mrbricolage@calyptus.net - 01 53 65 68 68 (presse financière)
- Louise Chaulin, louise.chaulin@gmail.com - 07 83 35 96 93 (presse corporate)

Retrouvez toute l'information du Groupe Mr.Bricolage sur : www.mr-bricolage.com

(5) Les procédures du règlement intérieur ont été appliquées, les cessions aux adhérents n'entraient pas dans le régime des conventions réglementées.

(6) cf. communiqué du 4/12/2019 : projet de transfert de cotation des actions de la Société Mr.Bricolage sur le marché Euronext Growth Paris. Ce projet, sans émission d'actions nouvelles, vise à alléger les coûts et contraintes liées à la cotation sur le marché réglementé d'Euronext Paris. Il sera soumis aux actionnaires lors d'une Assemblée générale prévue le 22/01/2020.